

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Unité Nationale d'Appui aux  
Certifications Sanitaires et Sociales

Service gestion VAE

Limoges, le 24 octobre 2024

Objet : VAE – Information sur les conséquences de l'évolution du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH) – Dossier N°

Madame, Monsieur,

La formation préparant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière a fait objet d'évolutions depuis le 1er septembre 2024 par l'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière avec délivrance d'un diplôme d'État et d'un grade licence.

Aussi, l'arrêté du 31 juillet 2006 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière, dont son annexe comportant le livret 2 de la VAE, est abrogé à compter du 1er janvier 2025.

Les nouvelles dispositions prévoient toujours l'existence de la VAE.

Par conséquent, l'articulation de ces dispositions conduit aux situations suivantes pour les candidats engagés dans l'étape du livret 2 du processus de VAE (candidats avec une recevabilité en cours de validité ou en validation partielle après passage en jury) :

- les candidats disposent **jusqu'au 30 novembre 2024 pour déposer leur livret 2 prévu à l'arrêté du 31 juillet 2006,**
- pour les candidats ayant déjà déposé le livret 2, et passant en jury de certification au plus tard le 31 décembre 2024, le diplôme délivré relève de l'arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière;
- après le 1er janvier 2025, un livret 2 relatif à la certification prévue par l'arrêté du 31 juillet 2024, sera mis à disposition (la date sera précisée ultérieurement,
- les candidats ayant déposé en 2024 un livret 2 du référentiel de l'arrêté de 2006, pourront être présentés en jury de certification en 2025; le diplôme délivré relèvera de l'arrêté du 31 juillet 2024. Les activités décrites et explicitées par le candidat dans le livret qu'il a renseigné sont mises en lien et questionnées au regard des compétences correspondantes aux nouveaux référentiels.

Si vous souhaitez plus de précisions par rapport à votre situation, vous pouvez nous contacter au 0809 540 540 (service gratuit + prix appel, du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Site de Limoges

8 place Maison-Dieu  
CS 90002  
87001 Limoges cedex 1  
Fax 05 55 11 57 01  
[www.asp-public.fr](http://www.asp-public.fr)  
<https://vae.asp-public.fr>  
siret 130 006 372 00358

L'équipe gestion VAE

54